

JOYEUSES PÂQUES 93

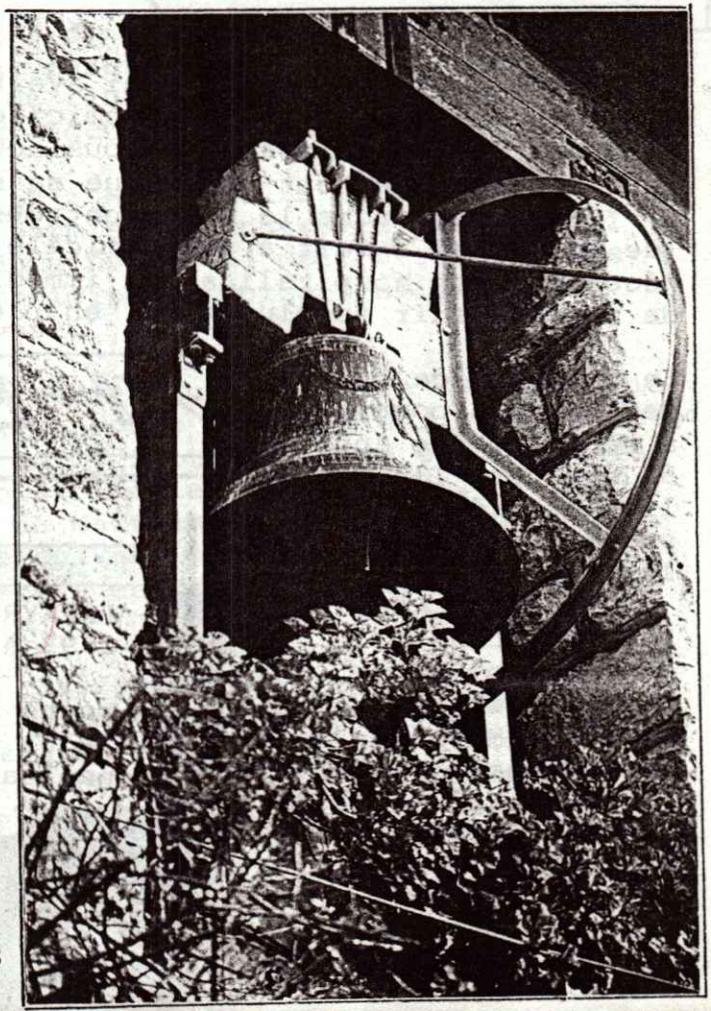
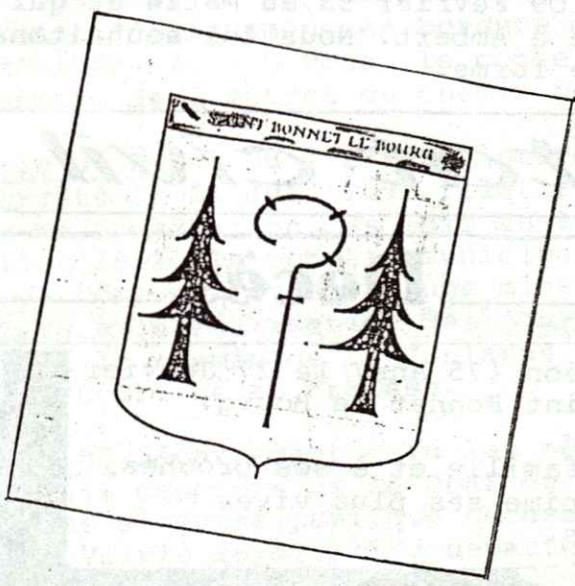
Aidons-nous mutuellement,
la charge de nos maux en sera plus légère.
Florian.



Saint BLAISE

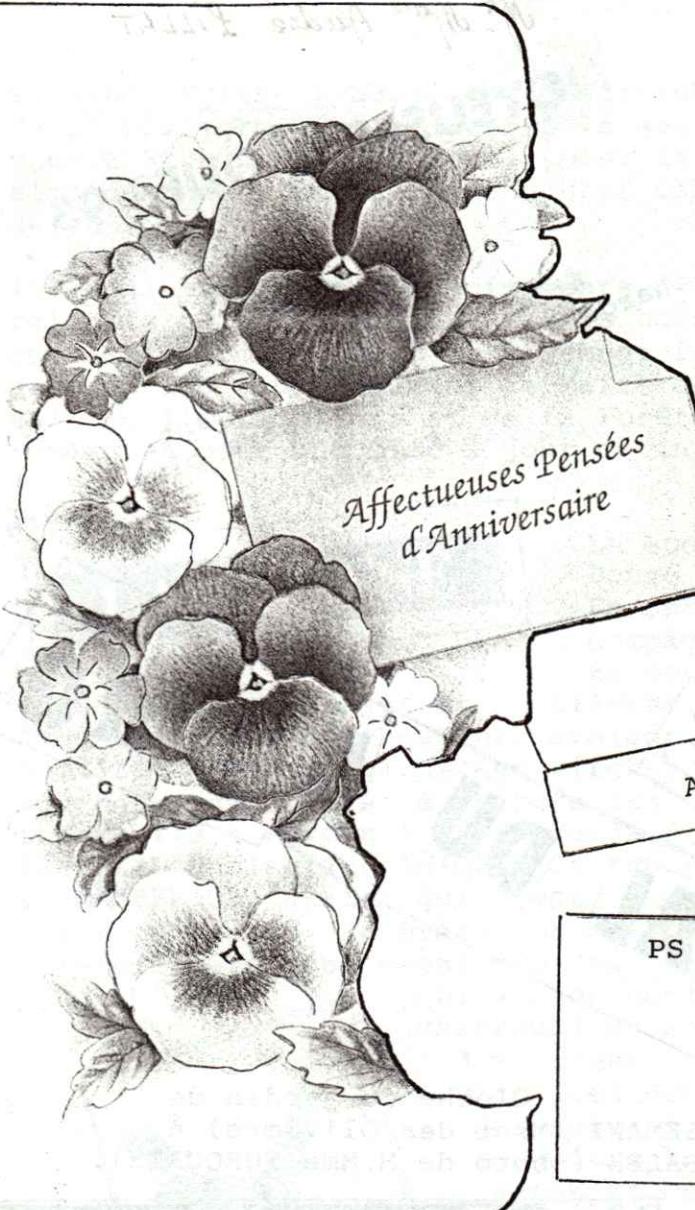
LE PETIT JOURNAL DU BOURG

Cloche du jardin de
GETHSEMANI (Mont des Oliviers) à
JERUSALEM (photo de M.Mme TURQUAIS).



Ils auront :

- 71 ans le 14 Avril 93 pour madame MONTEL née FAYE Juliette.
- 71 ans le 28 Avril 93 pour monsieur NIGOND Charles.
- 82 ans le 24 Avril 93 pour monsieur Julien, Marius BARTIN.
- 80 ans le 13 Mars 93 pour monsieur Louis, Pierre COUVERT.
- 83 ans le 27 Avril 93 pour madame Marie, Germaine DAUMAS née ROSARY.
- 85 ans le 03 Avril 93 pour monsieur Alphonse MAGAUD.
- 85 ans le 17 Avril 93 pour madame Yvonne CHASSAING née DESGEORGES.



Affectueuses Pensées
d'Anniversaire

A NOS ANCIENS.

PS : Toutes les personnes de 70 ans et plus qui ne sont pas nées à Saint Bonnet Le Bourg et qui pourraient (et désireraient) figurer dans cette rubrique, devront faire connaître leur date de naissance au PJDB.

Madame Yvette LAPAYRE qui avait été admise à l'hôpital d'Ambert le 19 Janvier a regagné son domicile le 10 Février 93 après trois semaines d'hospitalisation. Nous nous réjouissons de son retour et nous espérons de tout coeur que sa santé ira en s'améliorant.

Nous déplorons la malencontreuse chute que Madame Simone SIMONNET (de Dijustes) a fait à son domicile le 09 Février 93 au matin et qui a nécessité son hospitalisation immédiate à Ambert. Nous lui souhaitons de nous revenir au plus vite, en pleine forme.

Le concours de belote des sapeurs pompiers a réuni, cette année, 36 équipes. Il a donné lieu aux résultats suivants :

- 1° - Denis CHASSAING
Richard COMPTE
(du Chastel)
- 2° - Bruno BARD
Daniel BRUN
(de Marsac)
- 3° - Auguste JAMMES
J-Marc THIALLIER
(équipe formée par les instituteurs du Bourg et de Doranges).
Bravo à tous.

vil Etat civil

Décès

LAPAYRE Léon (75 ans) le 27 Janvier 1993 à Saint Bonnet Le Bourg.

A toute sa famille et à ses proches, le PJDB exprime ses plus vives condoléances.





Arbre de Noël 1992

L'arbre de Noël du regroupement des trois écoles a eu lieu cette année, à la salle des fêtes de Saint Bonnet Le Bourg, le dimanche 20 Décembre, dans l'après-midi.

Grands, moyens et petits, toujours très appréciés, avaient préparé un spectacle : chants, danses, saynètes et récitations. Ils l'ont présenté à leurs parents et aux nombreux amis de l'école venus les encourager, dans l'espoir, bien entendu, de voir arriver le Père Noël.

Ils n'ont pas été déçus et dès la fin du spectacle, le sympathique et parfois impressionnant personnage fut là, la hotte bien garnie. Personne ne fut oublié, même pas les enseignants qui le remercient chaleureusement, lui et ses mandataires.

Après son départ, la municipalité offrit le verre de l'amitié à tous ceux qui avaient fait l'effort d'être là. Les écoliers et leurs instituteurs (ice) remercient Monsieur le Maire et le conseil municipal de Saint Bonnet Le Bourg pour leur bon accueil, ainsi que tous ceux qui les ont aidés à préparer cette fête toujours bien agréable au moment de Noël.

municipalité offrit ceux qui avaient Les écoliers et remercient conseil municipal pour leur bon ceux qui les fête toujours Noël.

Mr JAMMES.



Projet Classe de Mer

Lors de la réunion du 19 Octobre 1992, le projet a été approuvé par l'ensemble des parents présents.

Le 10 Décembre dernier, les membres du Conseil d'Ecole ont pris connaissance du contrat signé à cet effet auprès de VAL. Un acompte de 10 362 F. a été versé à cet organisme.

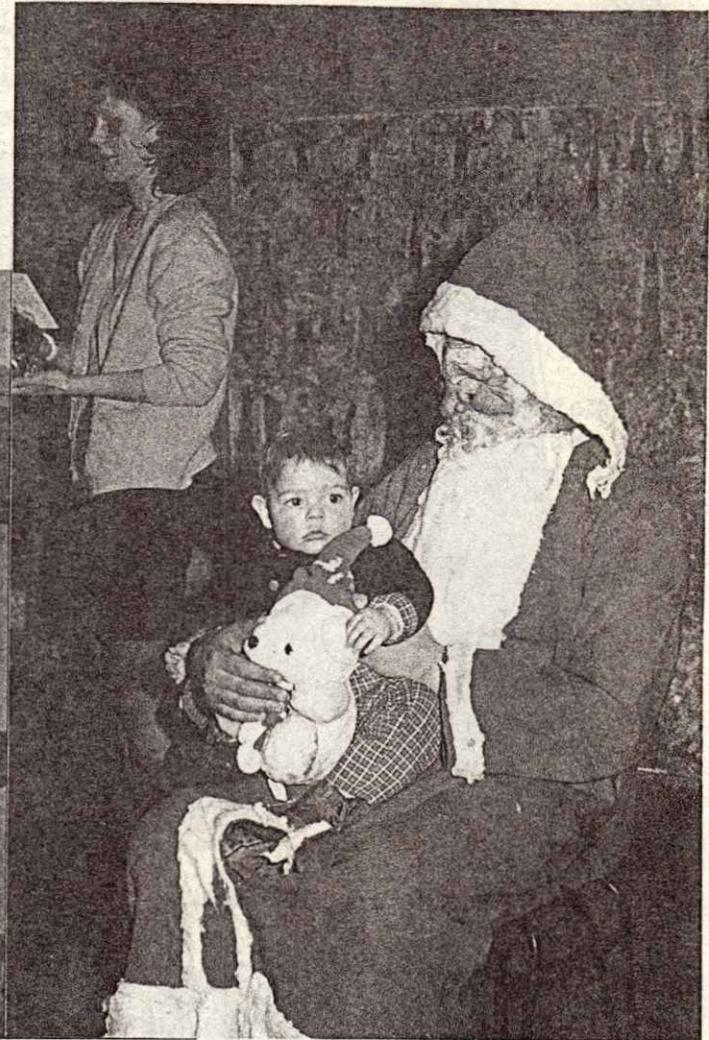
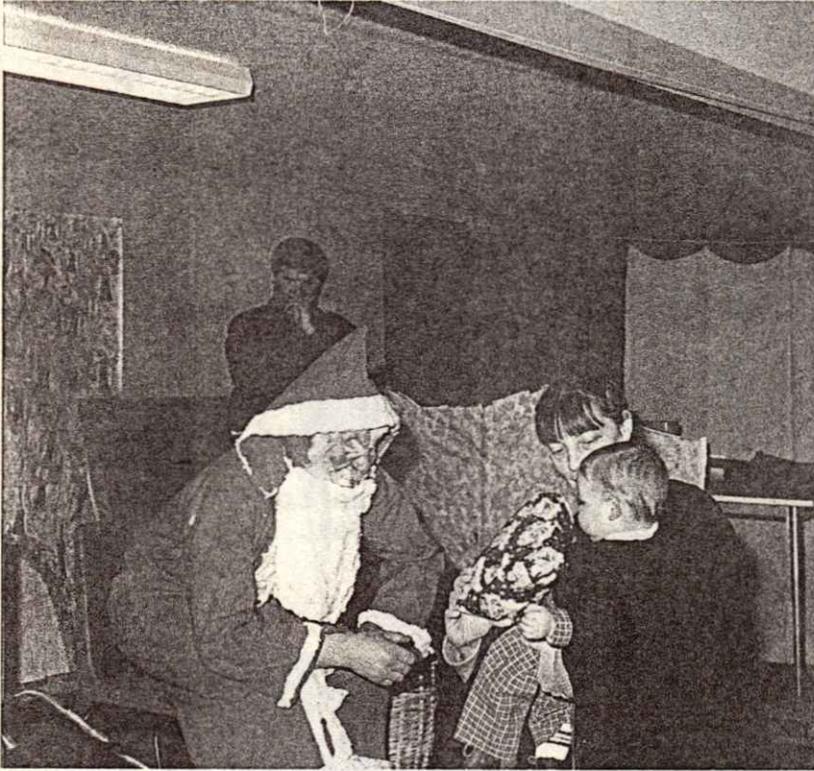
La classe de mer se déroulera à "LES SABLES D'OLONNE", du 5 au 10 Avril 1993.

Mr JAMMES.





Arbre de Noël 1992



Nous vous rappelons que les 21 et 28 Mars 1993 auront lieu les élections législatives. Aux urnes, citoyens !

1993



Dimanche 28 Mars



1993



- J'ai mes ambitions comme les autres; j'aspire à obtenir un portefeuille !
- Pourquoi pas ? Quand tu seras député ou ministre, tu pourras même aspirer à ... remplir ton portefeuille !...

GALETTE DES ROIS.

La traditionnelle
Galette des Rois a
eu lieu, cette
année, le dimanche
03 Janvier, à la
salle des fêtes de
notre commune.



Le Roi Régis



La doyenne



La Reine Thérèse

Qui a trouvé la fève, cette
année, dans sa part de
galette ?
C'est Madame Thérèse
THIOLAS.
Elle fut dans l'instant
couronnée et notre
nouvelle reine s'en fut
choisir son Roi.
Son choix s'est porté
sur la personne de
Régis REBORD.
Félicitations aux
nouveaux élus.



Les sujets

Aux marches du palais

"Et s'il n'en reste qu'un, je serais celui-là".

La galette des Rois 1993, qui s'est déroulée à la salle des fêtes le dimanche 03 Janvier, n'a réuni, cette année, que 25 personnes. Hélas ! Vingt cinq fois, Hélas !

Certaines d'entre elles se sont un peu offusquées de cet état de fait. Elles n'ont pas tout à fait tort. En effet, il est assez choquant de constater ce manque "d'enthousiasme" (appelons le comme cela) de la part des habitants de la commune. Et puis, pensez-vous que ce soit une bonne façon d'encourager ceux (peu nombreux) qui essayent de maintenir un tant soit peu de vie au pays ?

La question se pose : Faut-il, oui ou non, continuer ? Et si oui, pour qui ?

A cette manifestation qui se veut sympathique et qui devrait être (pour certains) une façon de se voir et de se parler "une fois dans l'année", il n'est pas de soutien meilleur que la présence de tous. Car, est-il besoin de le rappeler, tout le monde est invité (petits et grands, ceux qui ont une charge et ceux qui n'en ont pas).

Il faut, au moins pour ce jour-là, faire fi d'éventuelles querelles internes ou communales et penser que le simple fait de se déplacer devient un acte de présence capital, qui compte aux yeux des organisateurs et qui, tout bêtement, réjouit le coeur.

Cette galette en est à sa quatorzième année d'existence et son mérite est d'avoir survécu, contre vents et marées. C'est une des rares distractions (gratuite, de surcroît) sur laquelle nous pouvons encore compter et il nous faut absolument la conserver mais cela c'est l'affaire de tous. Il ne s'agit pas de critiquer et de dire qu'il n'y a jamais rien (combien de fois, l'ai-je entendu), il faut participer. Il y a un temps pour tout, y compris pour assister et prendre part à cette fête de famille.

A bon entendeur, salut. Et veuillez excuser mon amertume mais elle est d'autant plus grande que mon désir de voir vivre Saint Bonnet Le Bourg est immense.

JMR

NB : Veuillez excuser le manque de photo, mais, même le photographe était défaillant ce jour-là.

Dons anonymes
De nouveaux dons, pour faire
vivre le "PJDB" nous sont
parvenus :
- 1 don de 150 F.
- 4 dons de 100 F.
- 3 dons de 50 F.
Un grand merci à tous ces
généreux donateurs.

Devinette
Comment fait-on pour convertir
un catholique à la religion de
Luther ?
Réponse :
C'est très simple, on lui donne
un coup de pied aux fesses et il
se retourne en protestant !

LOTO ADMR

L'aide à domicile en milieu rural (ADMR) va de nouveau, organiser son LOTO annuel et nécessaire pour la bonne marche de l'association. Il se déroulera le dimanche 07 Mars 1993, à partir de 14 heures, à la salle des fêtes de Saint Bonnet Le Bourg. Nous espérons que les habitants de la commune (et des communes avoisinantes, aussi) viendront nombreux pour soutenir leur association et gagner l'un des nombreux lots de valeur qui seront mis en compétition.

Classe 1920



Pierre GARDE -

Claudius OBENICHE -

Jean-Baptis
COMPTE

Marcel TERRY

- Pierre MISSONNIER

Que peut-il y avoir de commun entre la présentation d'un nouveau curé à Saint Bonnet Le Bourg en 1625 et, par exemple, celle d'un premier ministre, de nos jours, en France ?

En vérité peu de choses, mais le rite qui accompagne de telles cérémonies a gardé le même sens profond. D'un côté comme de l'autre, nos deux personnages se voient confier par leur autorité suprême une certaine charge à laquelle sont attachées des prérogatives bien précises.

Au moyen age, un curé "entrait en possession" d'une nouvelle paroisse un peu comme un seigneur entrait en possession de son fief. Il n'est pas dans notre intention "d'éplucher" le droit féodal ni le droit canon. Ce serait un peu long et assez fastidieux !

Par contre il paraît intéressant de voir comment un nouveau curé était introduit autrefois chez nous, à la lumière de deux documents relevés dans les Archives départementales (AD) du Puy de Dôme.

1er document : (1) en page centrale

Il date de 1625, est écrit par un certain A. Julien, mandaté par les seigneurs du chapitre du monastère de la Chaise-Dieu, second prieur, et adressé au "très révérend Père et Seigneur dans le Christ, évêquede Clermont, ou à ses vicaires... Copie en a été adressée à un certain Rouchiez, notaire royal et secrétaire des dits seigneurs de la Chaise-Dieu.

C'est un document assez pénible à lire, rédigé en latin de cuisine ! Un universitaire distingué, un de nos amis, a pu nous le traduire avec beaucoup de mal car nous sommes en face d'un texte filandreux, plein de détours et de contours. Tout porte à croire que l'évêque de Clermont, surement latiniste, fin lettré, cicéronien, n'a jamais été en présence de cette "tartine".

Voici l'introduction traduite mot à mot :

"Au très révérend et seigneur dans le Christ, seigneur évêque de Clermont ou à ses vicaires spirituels, nous, prieurs clos-traux, gardiens du cloître et aussi "hebdomadaires" (2) de l'illustre monastère de la Chaise Dieu, de l'ordre de Saint Benoît se rattachant sans intermédiaire à l'église romaine, le chapitre entier dudit monastère agissant et représentant pour la réalisation des questions inscrites. Avec toute la révérence et l'honneur qui lui sont dus, salut dans le Seigneur !.... "Ouf" ... et puis on en vient au fait, que nous résumons !!...

a) constatation :

La cure de Saint Bonnet Le Bourg ou "Vicaria perpétua" est actuellement vacante en raison du décès de maître Passemard prêtre et dernier possesseur de la dite cure.

b) rappel :

Le prieuré de Saint Bonnet Le Bourg étant "nôtre", écrit le secrétaire, l'institution et tout autre disposition le concernant nous revient en raison de "notre dignité épiscopale".

c) décision :

Nous estimons que "notre bien aimé" Guillaume Tesseyre prêtre du dit lieu de Clavellier, paroisse de Saint Sauveur, est apte et convenable pour la direction et le gouvernement de la dite cure.

d) Voeux :

Nous prions "Votre très révérende paternité" que vous daigniez recevoir et admettre le sus-dit maître Guillaume ... "faire en sorte qu'il soit admis, envoyé et introduit à la paroisse réelle, actuelle et corporelle" de la dite cure.

e) les formules de politesse ... nous vous en faisons grâce !!...

L'acte mentionne que : étaient "présents et témoins", Anthoine Ravel, clerc soussigné et Jean Tisset, hôte de la Chaise-Dieu, de la paroisse de St Martin (située au Puy) qui n'a pas su signer.

Pour clore le tout une très belle signature suffisamment "tarabiscotée" pour qu'on ne puisse pas l'imiter... C'est clair et net... les moines de l'abbaye de la Chaise-Dieu, conscients de leur rôle, ont, jusqu'au 17ème siècle pourvu en prêtre leurs prieurés et Saint Bonnet Le Bourg était pour eux un établissement important. Nous le verrons au cours d'un prochain article.

2ème document : (3) pages suivantes

Il date du 19 Mars 1739. Plus facile à lire, il relate la prise de possession de notre cure par maître Barthélémy Guérinon, docteur en théologie. Ce prêtre vient de la paroisse de Fournols et il est envoyé par un certain Marc Jean du Saulzet curé de Fournols "qui a reçu le visa de Monseigneur l'évêque de Clermont et du Sieur Morange".

Il est dit :

Le Sieur Grange (laboureur habitant Saint Bonnet Le Bourg faisant partie des notables) "a pris le sieur Guérinon par la main, l'a conduit dans la dite église de Saint Bonnet Le Bourg où il lui a présenté de l'eau bénite, l'a revêtu d'un surplis et d'une étole, ensuite l'a conduit dans le choeur de la dite église et au grand autel au pied duquel le Sieur Guérinon ainsi accompagné a chanté le Veni Créator à genoux, ensuite est monté au grand autel qu'il a baisé avec révérence, a ouvert le tabernacle, visité et sorti le très Saint Sacrement".... Puis le petit groupe visite les fonds baptismaux, les reliques (c'est très important) et "ouvre et ferme la grande porte de la dite église après s'être assis plusieurs fois à la première place d'icelle..."

La cérémonie à l'église se termine par des prières et solennités "en tel cas requises et nécessaires". Lecture est faite du "visat à haute et intelligible voix et on fait donner les cloches"... "sans que personne ait formulé aucune opposition".

Puis on se rend à la maison curiale qui, on le sait, était à la place de notre clocher actuel. On fait monter notre nouveau curé dans les chambres d'icelle, on lui fait ouvrir et fermer les fenêtres, on le fait sortir et entrer plusieurs fois pour bien signifier qu'il est maintenant en vraie, réelle, corporelle et actuelle possession.

"En conséquence de tout, est reconnu en possession de sa cure, de tout ce qui en dépend et du tout octroyé"

Le document se termine par la liste des notabilités présentes. On y relève les noms de :

- Antoine Giron, curé de Condat,
- Antoine Couderc, prêtre et vicaire de Saint Bonnet Le Bourg,
- Claude Dumas,
- Annet Pouyet,
- Guillaume Mercier,
- Notre Sieur Grange, Antoine Girard et d'autres, tous laboureurs à Saint Bonnet Le Bourg.

On le voit, les moeurs ont évolué depuis 1625. L'abbaye de la Chaise-Dieu n'a plus le prestige et l'importance des siècles passés mais on reste très attaché aux divers rites, au symbolisme des gestes, en particulier.

Et de nos jours

La cérémonie d'installation d'un nouveau curé dans une paroisse existe toujours mais s'inscrit dans les réalités humaines de notre temps.

Le droit canon (version 1983) exige, en particulier, que le nouveau curé fasse solennellement et publiquement sa profession de foi en la "Foi de l'Eglise".

Finis le folklore On peut le regretter un peu mais soyons réalistes et regrettons d'abord le manque de prêtres et la désertification de nos campagnes.

- (1) AD du Puy de Dôme 16718 1er document
- (2) hebdomadaire : chargé des offices de la semaine
- (3) AD du Puy de Dôme 16718 2ème document.

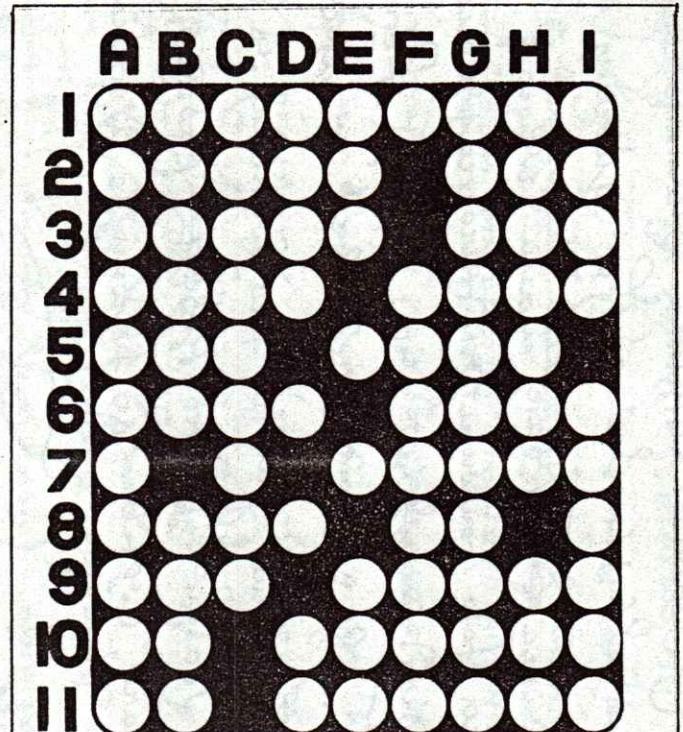
Pierre VEDRINE.

Horizontalement :

1. - Peut être nationale.
2. - Tableau - Temps.
3. - Empereur romain - Animés.
4. - Astuce en mélange - Ancien canton.
5. - Même retourné, il peut avoir son bonnet - Partie du corps.
6. - Obstiné - Cheminée.
7. - Femme de lettres française.
8. - Ce Saint fut abbé de Cluny - Soustraire (phon.).
9. - Refus - Réduis en menus morceaux.
10. - Lettre de l'alphabet grec - Entoure un mamelon.
11. - Ancien - Celle des Champs Elysées est très connue.

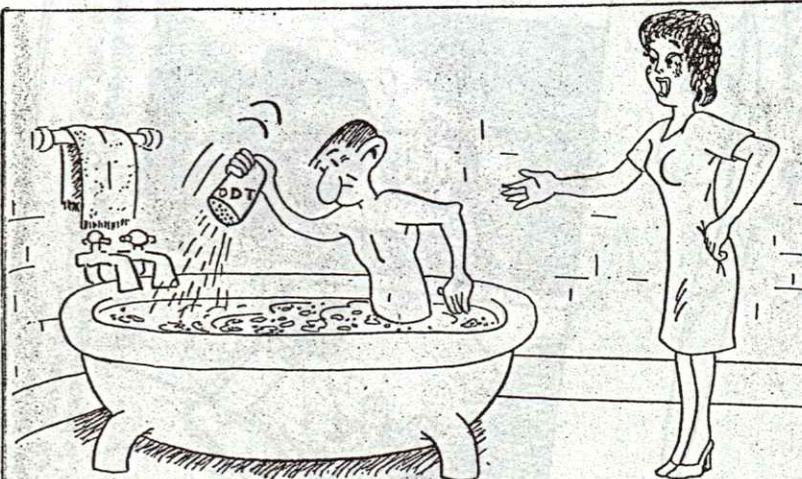
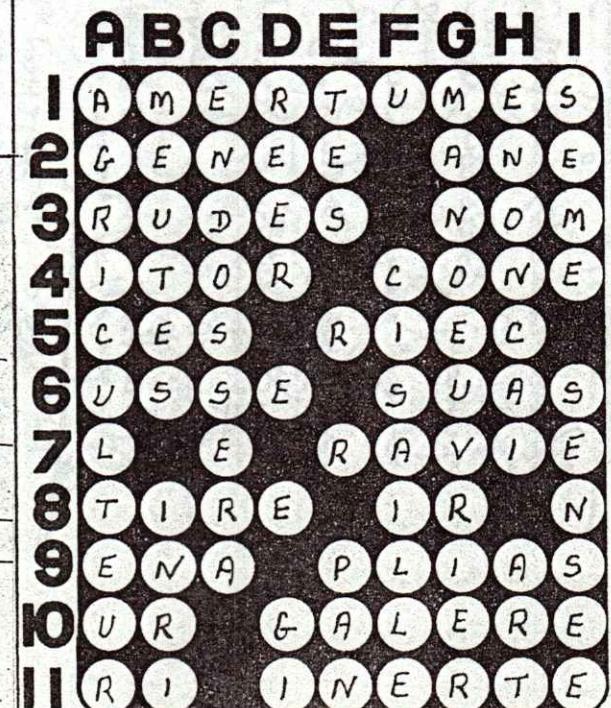
Verticalement :

- A. - Prévenant.
- B. - Dansante, c'est un gala - Bon.
- C. - Il vaut mieux en avoir une bonne.
- D. - Dans toutes les communes, il y en a - Fleuve de France.
- E. - Possessif - Lombric tout retourné.
- F. - Groupe d'algues.
- G. - Chacun y va de la sienne devant un certain mur à Jérusalem.
- H. - Enoncé - Saint.
- I. - Crochet d'étal - Prophète Juif.



Mots Croisés N° 20 par JMR

Réponse aux Mots Croisés N° 19



— Mais, enfin ! Pourquoi mets-tu de l'insecticide dans ton bain ? — Ben, c'est parce que j'ai des fourmis dans les jambes...

MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE
L'AGRICULTURE

SERVICE de la MAIN-D'ŒUVRE SCOLAIRE

CABINET

du

MINISTRE

Téléphone :
FLEURUS 03-84

78, RUE DE VARENNE

Paris, le 13 Octobre 1917.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
à Monsieur le MAIRE,

Il est de toute nécessité que la totalité des marrons d'Inde soit ramassée afin d'éviter de laisser perdre un produit aussi utile au pays. LES SERVICES DE L'ARMEMENT FONT CONNAITRE QUE 10 KILOS DE MARRONS D'INDE EQUIVALENT A UN COUP DE CANON DE 75.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de désigner dans votre commune, si vous ne l'avez déjà fait, une personne de bonne volonté désireuse de rendre service à la défense nationale qui sera chargée de recevoir les marrons et vérifier les quantités en vue du paiement ultérieur. Vous voudrez bien désigner aussi le local dans lequel les marrons seront rassemblés et sècheront jusqu'au moment du transport à la gare expéditrice pour l'envoi aux usines de guerre.

Ces différentes opérations (réception, séchage, transport pour expédition) qui seront effectuées par la personne désignée par vous (collecteur de marrons) seront payées O F 05 le Kgr de marrons (poids sec) en plus des O F 08 alloués aux enfants.

En application de ma circulaire du 12 Octobre aux Préfets, c'est aux Sous-Préfets qu'incombera le soin de désigner la gare expéditrice, vous groupant avec d'autres communes voisines pour l'expédition aux usines par wagons complets.

Le Sous-Préfet désignera aussi la personne chargée de l'expédition (expéditeur de groupement) à qui le collecteur de votre commune devra porter la récolte de marrons et remettre un exemplaire du bordereau jaune rempli par vos soins, l'autre devra être retourné aussitôt que possible au Service de la main-d'oeuvre scolaire.

Les quantités excédant un wagon complet ou les récoltes des communes n'ayant pu être groupées avec d'autres en raison de leur éloignement d'un centre d'expédition pourront être expédiées en SACS ou COLIS, à une contenance d'environ 60 Kilos; il sera alloué pour chaque sac fourni une indemnité de 1 franc.

C'est le service de la Main-d'oeuvre scolaire qui fera connaître les usines destinataires lorsque l'importance de la récolte lui aura été fournie par l'envoi des bulletins.

Pour le Ministre et par autorisation
le Chef du Service de la
Main-d'Œuvre Scolaire:

Chenuisquet

PS : Voilà un peu d'histoire de France, de la vraie, que l'on n'apprend pas dans les livres scolaires. Les archives, hélas, ne fournissent pas de détail sur la façon dont les dits marrons étaient employés. Dommage, nous le regrettons bien sincèrement. Nous ne savons pas, non plus, si notre commune a été performante dans le ramassage.

JMR

La Page de Marius

Marius est en voyage avec Olive. Il reçoit une lettre, mais l'enveloppe ne contient qu'une feuille de papier blanc, vierge de toute écriture.

OLIVE. — Té, qu'est-ce que ça signifie, cette feuille ?...

MARIUS. — Je vais te dire, c'est une lettre de chez moi... Ma femme et moi, nous sommes brouillés, nous ne nous parlons plus.

MARIA. — Mon papa, il est meilleur horloger que le tien. La preuve, c'est qu'il vient qu'à midi, elle sonne les douze coups ensemble : on n'en entend qu'un seul.

ANTONIA (haussant les épaules). — Bah ! qu'est-ce que c'est que cela ! Mon papa, il a fait une pendule qui sonne si vite, si vite qu'à midi, le douzième coup arrive avant le premier...

Sur le quai du vieux port de Marseille, Marius, l'ancien matelot, maintenant oisif, fume philosophiquement sa pipe en racontant des histoires que son imagination méridionale amplifie à plaisir. N'essayez pas de lui prouver qu'il brode, il vous riverait promptement votre clou.

— Ah ! j'en ai connu des grands navigateurs ! disait-il au milieu d'un cercle d'auditeurs... Tenez, vous voyez cette pipe ? Eh bien ! c'est Jean Bart qui me l'a donnée.

— Marius, tu exagères ! Jean Bart est mort depuis plus de deux cent ans...

— Deux cents ans ? Déjà ! Comme on vieillit, tout de même !

— Mon cer, j'ai peint l'autre jour une planche, en imitation de marbre, avec tant d'exactitude qu'en la mettant sur l'eau, elle coula au fond.

— Peuh !... ce n'est rien, mon cher, j'ai suspendu mon thermomètre à la toile sur laquelle j'ai fait une vue des régions polaires, il est descendu à 30 degrés au-dessous de zéro.

— Tout cela n'est encore rien... mes pit-chouns... mon portrait du marquis de Cambo est si vivant, qu'il faut le raser deux fois par semaine.

MARIUS. — J'ai vu un plongeur qui est resté une demi-heure dans l'eau.

OLIVE. — Et moi, j'en ai connu un qui séjournait une heure, montre à la main, au fond de la mer.

MARIUS. — Eh bien ! moi, j'ai vu une femme qui a plongé dans la Méditerranée et qui n'est jamais remontée.

OLIVE. — Vrai, mon cer, il avait le nez si grand, qu'il ne pouvait pas se retourner dans sa chambre sans renverser quelque chose.

MARIUS. — J'ai vu bien plus fort, mon bon ! Un de mes amis avait un nez si long lorsqu'il respirait le parfum d'une fleur, il ne le sentait que le lendemain !

UN CHAGRIN DIFFICILE A NOYER

OLIVE — Voyons, Marius, tu as tort de boire comme ça !

MARIUS — C'est pour noyer mon chagrin, pechère...

OLIVE — Té, depuis le temps, il doit être noyé !...

MARIUS — Eh non, bagasse !... Il sait nager...

Le cantonnier marseillais

Une amusante histoire marseillaise.
... Et histoire vraie !

Dans l'un de ces adorables petits ports de Provence, alanguis au grand soleil de la « gueuse parfumée », il y a un cantonnier qui casserait bien des cailloux, s'il ne faisait pas si chaud sur « sa route ». Alors, pêcheur, il se repose assis sur un tas de silex.

Mais, M. le Maire, en allant voir ses vignes, l'aperçoit, l'observe un bon moment, et enfin l'approche.

— Hou ! l'ami... Force pas, qué !

— Hé ! par ce soleil, qu'est-ce que vous voulez que je fasse ?

— Je voudrais... que tu fasses... qué tu fasses quelque chose, pas moins !

— Alors, je ne fais rien, peut-être ?... Vous le voyez, ce que je fais ?... Non, vous le voyez pas ?... Eh bé ! je fais de l'ombre !...

CE SONT LA DES HISTOIRES DE
MARIUS DE MARSEILLE.
MAIS AVOUONS QU'IL Y A DES MARIUS
UN PEU PARTOUT.

COMMERCE PROSPERE

Marius rencontre Olive fumant un beau cigare et semblant dans une opulence que nul ne lui avait connue jusqu'à ce jour.

— Tu as donc hérité ? lui demande Marius.

— Hé non ! lui dit Olive. Je suis commerçant, à présent. Et un commerce ! tu sais... Je vends des pigeons-voyageurs qui reviennent tout seuls après au colombier et je recommence, té !

Tout le monde il est heureux...

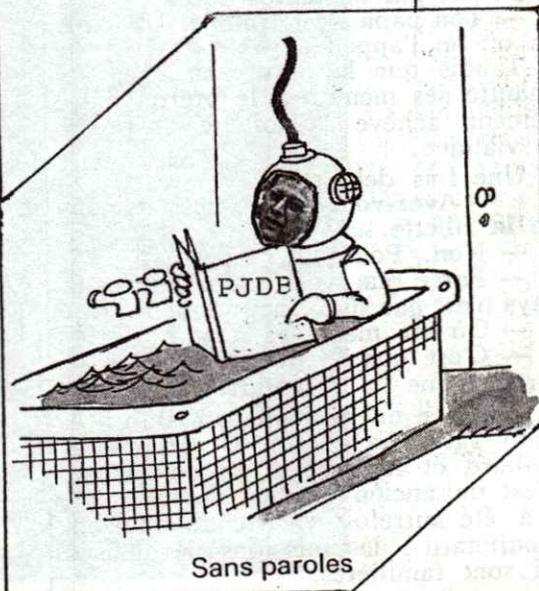


...tout le monde il lit

LE PETIT JOURNAL DU BOURG

**POUR LES
GOURMANDES
POUR LES
GOURMANDS
DE LECTURE AGREABLE !**

Madame CHADUC Albine et Monsieur Dominique FAYE sont sortis de leur hôpital respectif le vendredi 11 Décembre 1992.
Quant à Madame CHEVALIER Virginie, elle a quitté l'hôpital d'Ambert le vendredi 18 Décembre 1992 pour être dirigé sur le centre médical (réadaptation fonctionnelle convalescence) Clémentel d'Enval.
Nous souhaitons à tous trois une meilleure santé.



Sans paroles

... A travers les persiennes de leur clocher, les carillons « retour de Rome » ont jeté au vent leurs litanies d'allégresse. La journée a été bruyante, la soirée joyeuse. Dans la salle enfumée des « bistros », les clients se sont attardés plus que de coutume. Après le cinéma, on a dansé ; puis, la dernière chanson éteinte, — la titubante chanson du poivrot, — le silence de la nuit est tombé brusquement sur la petite ville apaisée. Et une pluie serrée, glacée, cinglante, s'est abattue, noyant les chaussées...

Au presbytère, depuis une grande heure, tout dort. Le curé, ses prières achevées, a soufflé sa bougie ; la vieille servante est remontée dans sa chambrette ; devant le poêle, le chien rêve en jappant, couché en rond ; le balancier de l'horloge martèle de son rythme précis la fuite du temps.

Mais voici que, dans le murmure de l'averse, une voix s'est élevée soudain, comme une plainte ; on a frappé à une vitre des coups hésitants d'abord, puis plus forts. Le chien a aboyé. Là-haut, le curé s'éveille, écoute, allume, se lève, revêt sa soutane, enfille des chaussures, descend, entr'ouvre la porte, se penche...

Blottie contre le mur, une fillette est là, debout, toute transie. C'est une gamine d'une douzaine d'années ; un méchant châle de laine grise, trempé de pluie, enveloppe sa tête d'enfant souffreteuse et pâle ; une pauvre robe de cotonnade jaunie, ruisselante d'eau, accuse la fragilité de sa silhouette.

— C'est-y vous le curé ? dit-elle en apercevant le prêtre.

— Mais oui, mon enfant. Qu'y a-t-il ?...

— C'est pour mon frère, qui est bien mal ; comme il a fait sa Première Communion l'année dernière, maman m'a dit : « Y veut voir le curé ». Alors, je suis venue vous chercher...

— Eh bien ! entre un instant, chauffe-toi, je reviens et je te suis. »

La figure de l'enfant s'est éclairée.

« — C'est vrai, m'sieu, vous viendriez ?

— Pourquoi pas ?

— C'est que papa avait répondu à maman qu'un curé, ça ne se dérangeait pas par un temps pareil.

— Ton papa s'est trompé. Un curé va où on l'appelle... »

Tandis que la petite, en bas, réchauffe ses membres, le prêtre, hâtivement, achève sa toilette et prend le viatique.

Une fois dehors...

« — Avez-vous une arme ? demande la fillette.

— Non... Pourquoi ?

— Parce que nous allons loin et le pays n'est pas sûr... pour vous autres.

— Où me mènes-tu donc ?

— C'est que je peux pas vous le dire, on me l'a défendu. »

Serait-ce un guet-apens ? Bah ! A Dieu vat ! Le prêtre est un solide gaillard et n'a pas froid aux yeux. C'est un ancien officier de marine ; il a été autrefois vicaire au quartier Mouffetard ; les missions périlleuses lui sont familières.

Les voilà sur la route noire qui s'enfonce dans le mystère de l'inconnu, à l'infini. Sous son grand parapluie de coutil, le prêtre s'avance d'un pas ferme et régulier, suivi par l'enfant qui s'est réfugiée contre lui, fouettée par la pluie torrentielle qui continue de tomber, aveuglante, implacable.

Les dernières maisons ont disparu ; c'est maintenant la solitude morne, lourde, sournoise. Une demi-heure, une heure s'écoulent ; à travers l'obscurité, des ombres parfois se dessinent ; elles surgissent, rôdent et disparaissent ; des chuchotements se distinguent, glissent et s'éteignent. La fillette s'est tue, le prêtre réfléchit.

Bientôt, au bord du chemin, quelques mesures sortent de la nuit : elles ont, dans leur cadre de misère, un as-

pect sinistre. Devant l'une d'elles, la petite s'est arrêtée :

— Nous y sommes ! dit-elle.

D'un léger effort, elle pousse une porte ; le prêtre la suit, ils entrent. C'est une salle basse qu'emplit une âcre odeur de tabac, de vin et de pharmacie, et qu'estompe un voile de fumée. Face à l'entrée, assis sur un escabeau, une sorte d'hercule, les yeux vagues et ternes, fume lentement une pipe, s'interrompant pour lancer fréquemment un jet de salive sur le parquet ; un peu plus loin, atablés autour d'une lampe qui charbonne, cinq individus en manches de chemises, la casquette enfoncée jusqu'aux oreilles, font une « manille », abattant les cartes à grands coups de poing, au milieu de cris, de rires, de blasphèmes et d'injures.

L'arrivée du prêtre passe d'abord inaperçue ; l'hercule, pourtant, se décide. Entre deux bouffées, il lève les yeux et brusquement :

— Alors, vous avez consenti à venir ? C'est pour le gosse, parce que

moi, vous savez, je n'y crois pas à toutes vos « bondieuseries » ; mais la mère y croit, elle, et comme le petit, paraît-il, ne va pas, alors, vous comprenez...

— Où est-il ?

— Là-bas... »

Dans un coin d'ombre, au fond de la pièce, la blancheur douteuse d'un oreiller met une tache claire sur la silhouette d'un petit grabat à côté d'un vieux lit de palissandre. Etendu sous une grossière couverture de laine, un pauvre petit gosse chétif regarde fixement de ses grands yeux fiévreux, une femme qui lui sourit en pleurant. Le prêtre s'est approché ; il a écouté la mère anxieuse, il a pris la main du petit malade, dont le souffle est si faible, et lui parle doucement, tandis qu'au fond de la salle les voix glapissantes continuent leur vacarme dans l'animation de la partie.

Mais le prêtre, tout à coup, redresse sa haute taille, se retourne vers ces brutes :

— Avant de m'en aller, dit-il, je vais me mettre à genoux, afin d'intercéder auprès du Bon Dieu pour cet enfant ; je n'oblige personne à se joindre à moi ; je demande simplement que, pendant quelques instants, on fasse silence. S'il en est parmi vous qui se souviennent d'avoir été croyants, je suis sûr que ceux-là respectent ma prière...

Le curé s'est agenouillé ; à haute voix, il a commencé : « Notre Père... » Les joueurs ont esquissé un ricanement d'abord : « Le corbeau veut faire la loi ici », a murmuré l'un d'eux. Ils se sont pourtant regardés à la dérobée ; maintenant ils se taisent. Le plus âgé hésite, puis se lève et se découvre ; l'un après l'autre, ses compagnons l'imitent, embarrassés, les bras ballants. Peu à peu, ils baissent la tête ; une émotion qu'ils ne s'expliquent pas crispe leurs traits ; l'hercule lui-même, comme frappé d'épouvante, le dos collé au mur, écoute le murmure de la prière grave et seréne qui s'élève dans le silence.

Quand enfin l'oraison fut terminée et que le curé, après avoir embrassé et une dernière fois béni le petit malade, se disposait à sortir, l'un des cinq individus, après s'être concerté avec les autres, tendit la main au prêtre.

— Tout de même, lui dit-il d'une voix rauque, vous êtes un brave homme, et si ça vous est égal, on va vous accompagner tous les cinq jusque chez vous : vous pourriez faire de mauvaises rencontres !

Et le prêtre, qu'une fillette avait amené jusqu'à la demeure du petit être qui s'était souvenu et qui l'avait appelé, repartit dans la nuit, escorté par ceux qui l'avaient honni...

René LARA.

Une Nuit de Pâques

Cette histoire n'est pas un conte...

Histoire extraite de l'almanach populaire du Puy de Dôme.

Année 1934.



VUES DU



CAMPING GCU



(ETE 92)

L'Art de conserver les papiers.

Les papiers de l'argent :

Solde d'un compte bancaire ou postal :

Les dépôts en banque de sommes d'argent qui n'ont fait l'objet d'aucune opération ou réclamation pendant 10 ans sont versés à la Caisse des dépôts et consignations, où ils sont tenus à la disposition des intéressés pendant 20 nouvelles années (loi du 3.1.1977 - JO du 4). Au delà de ces détails, donc au bout de 30 ans, ils sont acquis à l'état.

Le solde d'un compte chèque postal est acquis au budget annexe des PTT lorsqu'aucune opération n'a été faite depuis 10 ans (art. L 109 code des PTT).

Il en est de même des mandats dont le paiement ou le remboursement n'a pas été réclamé dans le délai de 2 ans à partir du jour du versement des fonds (art. 115 du code des PTT).

Lettres de change et billets à ordre :

Votre débiteur a laissé impayée une lettre de change (ou un billet à ordre) que votre banque vous a retournée, cet effet est la preuve de votre créance. Votre action cambiaire, en vertu de ce titre, contre le tiré qui a accepté la traite se prescrit par 3 ans à compter de la date de l'échéance. L'action du porteur contre le tireur ou les endosseurs est prescrite par 1 an à partir de la date du protêt dressé en temps utile ou de celle de l'échéance en cas de clause de retour sans frais.

Mais, passés ces délais, la créance subsiste. Le porteur peut invoquer le contrat en vertu duquel il a acquis la lettre de change : ainsi tireur et porteurs successifs peuvent agir contre le tiré sur la base du rapport contractuel qui a donné lieu à la création de la traite (provision). En d'autres termes, le porteur de l'effet impayé peut toujours demander le règlement de la somme impayée, mais il devra apporter la preuve de sa créance et du non-paiement de celle-ci. Les délais de prescription sont alors les délais édictés par les règles générales : 10 ans entre commerçants, etc...

Conservez 10 ans l'effet impayé si créancier et débiteur sont commerçants, 3 ans si le débiteur est un non commerçant a qui un commerçant a livré des marchandises.

Les lettres de change (ou billets à ordre) que vous avez payées à vos fournisseurs vous sont adressées par votre banque. Elles font preuve de votre paiement.

Conservez pendant 10 ans les lettres de change, c'est la durée de la prescription commerciale.

A suivre...

André GATEAU.

Il est rappelé aux habitants de la commune et plus particulièrement à ceux qui habitent le Bourg même qu'il existe une agence postale qui peut vous rendre de très grands services. N'hésitez pas à vous en servir pour la plus grande joie de notre préposée (qui est toujours très souriante et très au point pour vous donner les renseignements qui vous font défaut).

Madame Annie DUMEIL a été promue au 4ème échelon de son grade à compter du 01 septembre 1992 (Régularisation).

HISTOIRE :

C'est Maurice qui veut acheter un costume à son fils. Il va chez Robert, un copain à lui qui est dans le vêtement.

- Bonjour Robert ! T'aurais pas un costume pour le p'tit ? Il a treize ans mais on dirait qu'il en a quinze, tu vois le genre ? Il est en pleine crise de croissance ! T'aurais pas un costume en toile, léger, pour l'été ?

- Attends, je regarde ... Ouais, j'ai c'qu'il faut ! Regarde, c'est de la toile, impeccable. Tu vas voir sur la Côte d'Azur comme il va emballer ! Beau costume, tu vas voir ! Inusable et il ne rétrécit pas. Le tissu, il tient, il dure, tu vas être content ! Tiens, j'te fais un prix !

Maurice s'en va avec son fils, et ils se promènent au bord de la Seine, quand le petit tombe dans l'eau ! Et quand il ressort, tout d'un coup, le costume se met à rétrécir, rétrécir, rétrécir.... Maurice est furieux !

- Putain, Robert, il s'est foutu de ma gueule ! Il va m'entendre, crois-moi ! Viens mon fils, on y va !!

Alors il retourne chez Robert et lui dit :

- Et alors ?!.. Et alors, t'as vu ça ?!..

- Putain ! Quelle crise de croissance, il te fait ton fils !

R E C E T T E

Escalopes cordon bleu.

Pour 4 personnes - Préparation : 30 minutes - Cuisson : 25 minutes.

Ingrédients : - 4 escalopes de veau 120 Gr. environ chacune

- 1 tranche de jambon cuit
- 100 Gr. de comté
- 2 oeufs
- 2 cueillères à soupe de farine
- 5 cueillères à soupe de chapelure
- 1 cueillère à soupe de Cognac
- 2 cueillères à soupe d'huile
- 50 Gr. de beurre - sel et poivre.

- 1) Aplatissez les escalopes de veau à l'aide d'un rouleau à pâtisserie en les plaçant entre 2 feuilles de plastique. Salez, poivrez et farinez-les légèrement.
- 2) Chauffez 25 Gr. de beurre et une cueillerée à soupe d'huile dans une poêle. Faites y dorer les escalopes 5' sur chaque face. Arrosez de cognac. Retirez aussitôt du feu et flambez. Laissez tiédir puis coupez les en deux.
- 3) Coupez la tranche de jambon cuit en quatre. Coupez le comté en quatre lamelles épaisses. Cassez les oeufs dans une assiette creuse. Battez-les à la fourchette. Mettez la chapelure dans une deuxième assiette.
- 4) Placez un morceau de jambon puis une tranche de comté sur quatre demi escalopes. Recouvrez des quatre moitiés qui restent. Maintenez-les en sandwiches à l'aide de piques en bois.
- 5) Tournez les escalopes dans les oeufs battus, puis enrobez-les délicatement de chapelure.
- 6) Faites les dorer à la poêle 5 à 6' sur chaque face dans le reste du beurre et de l'huile. Servez immédiatement. Accompagnez de fines rondelles de citron.

André GATEAU.

Monsieur Charles NIGOND de Maliscot a été hospitalisé, pour une intervention chirurgicale, à la clinique St Amable de Chamalières du 09 Janvier au 04 Février 1993. Nous lui souhaitons de se remettre au plus vite.

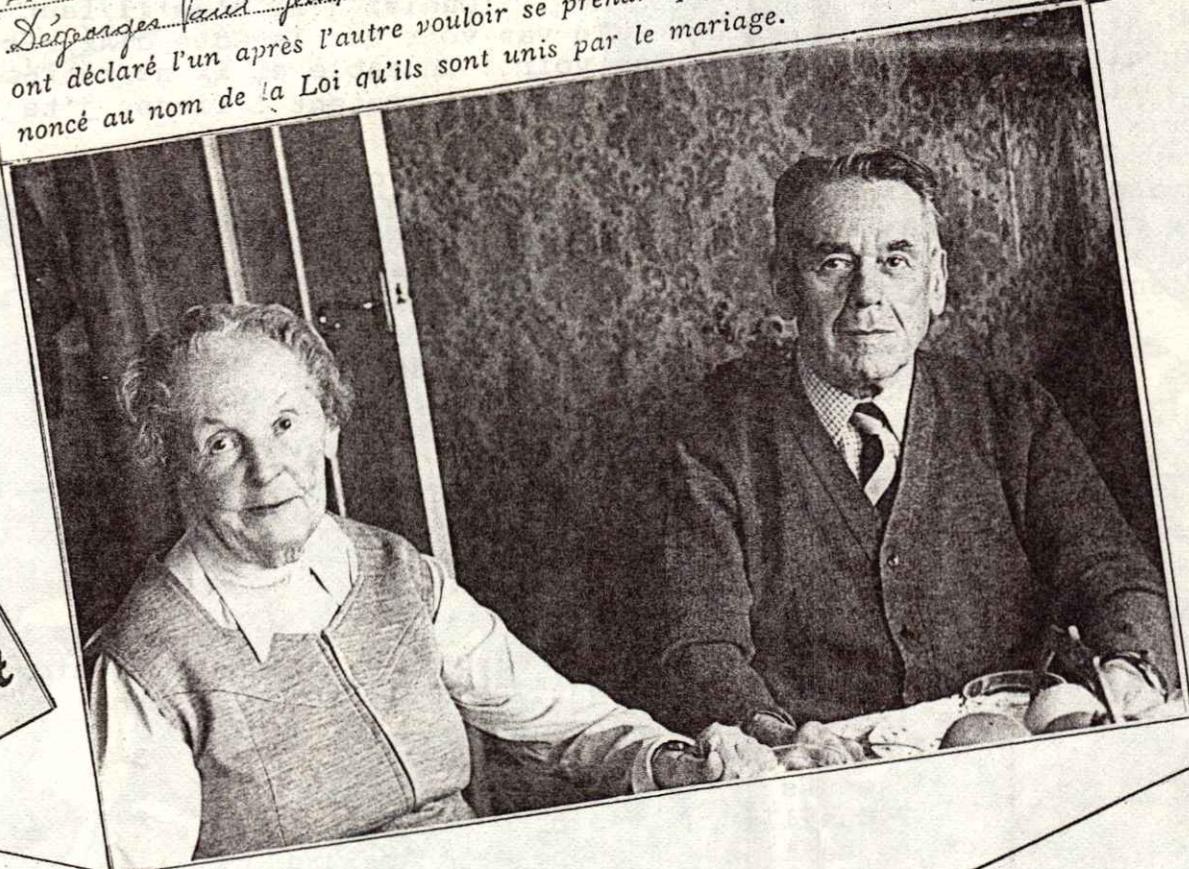
Le corps des sapeurs pompiers de Saint Bonnet Le Bourg s'est enrichi d'une nouvelle recrue depuis le 01 Décembre 1992. Il s'agit de monsieur Pascal COURTINE (du Fraisse). Bravo.

diamant

Le dix-huit avril mil neuf cent trente-trois, à onze heures, devant Nous, ont comparu publiquement en la maison commune: *Déorges Paul Jean-Pierre et Fouilloux Marie Louise et* ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

diamant

diamant



diamant

N° 1 -
18 avril 1933 -
Déorges Paul-Jean-Pierre
et
Fouilloux Marie-Louise
garçon et fille

C'est encore de diamant dont nous nous entretiendrons aujourd'hui. En effet, cette pierre précieuse qui est le minéral naturel le plus dur a été choisi pour représenter le symbole des "60 ans de mariage". C'est un signe qui ne trompe pas. Il symbolise la pureté, la rareté, la préciosité et c'est une très grande marque d'amour. Nous sommes enchantés d'ajouter cette modeste rubrique "SPECIAL DIAMANT" dans notre PJDB n° 20, pour fêter, comme il se doit, les 60 ans de mariage d'un couple qui s'est uni le 18 Avril 1933 dans notre petit Saint Bonnet Le Bourg, chaleureusement et à qui nous Il s'agit de Paul DEGEORGES et de Marie-Louise FOUILLOUX que nous félicitons meilleurs. présentons nos vœux les

JMR

Spécial
Diamant

REUNION

du conseil municipal du
samedi 20 Février 1993.

1) Périmètre de protection des captages :

Le Maire fait savoir que la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 instaure de nouvelles dispositions et nouvelles orientations en matière de politique de l'eau. Il signale qu'il a fait procéder à un nettoyage des périmètres de protection des captages et qu'il n'est pas nécessaire d'exécuter des travaux supplémentaires dans ce domaine.



2) Projet gîtes communaux : Le Maire rapelle la demande faite par le Conseil Municipal pour obtenir une aide financière en vue de l'aménagement de 3 gîtes communaux à l'ancien atelier de l'artisanat et fait part aux élus du compte rendu de la réunion du 30 Octobre 1992 du syndicat inter-cantonal d'étude de St Amant et St Germain. Aucune subvention ne peut être allouée par le syndicat et les contrats "Points forts touristiques."

3) ONF Section Boissonne et du Boucheron : Le Maire présente un courrier du directeur de l'ONF précisant les coupes prévues en 1993 dans les communaux de Boissonne et du Boucheron. Après en avoir délibéré, le CM accepte l'exécution de tous les travaux prévus.

4) Paratonnerre : Le Maire présente un devis de la société INDELEC relatif à la mise en conformité de l'installation du paratonnerre du clocher de l'église, devis se montant à la somme de 37300 F. HT. Après délibération, les élus refusent d'engager ces travaux.

5) Aide voyage scolaire Collège : Le Maire donne lecture d'un courrier de M. le principal du collège de St Germain visant à obtenir une aide financière de 100 F. pour réaliser un voyage de fin d'année en Angleterre. Après délibération, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

6) Alignement en bordure du domaine public : M. le Maire présente aux élus un courrier de la DDE relatif à un permis de construire pour lequel une demande d'alignement en bordure du domaine public doit être demandée. Après délibération et vote, le conseil municipal accorde l'alignement à une distance de 2 mètres du chemin communal.

7) Voirie 93 DGE : Vu l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 modifié par l'arrêté du 21 Juin 1991 relatif aux concours apportés aux collectivités locales en application des lois 48-1530 du 29 Septembre 1948 et 55-985 du 26 Juillet 1955, le conseil municipal sollicite le concours de la DDAF du Puy de Dôme pour assurer une mission de maîtrise d'oeuvre publique nécessaire à la réalisation de l'ouvrage suivant : Voirie rurale 1993 DGE concernant le chemin de La Gonlaude, l'accès au cimetière et l'entrée de la maison Courtine au Fraisie.

8) Voirie 93 département : Vu les mêmes références que ci-dessus, le CM sollicite le concours de la DDAF du Puy de Dôme pour assurer une mission de maîtrise d'oeuvre publique nécessaire à la réalisation de l'ouvrage suivant : Voirie rurale 1993 département concernant les chemins de La Bardelle et de Féneyrolles.

